

Association d'intérêt général

Gagny, le 10 Mars 2017

FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE

Madame, Monsieur,

Créée en 1989, **Le Cabinet Associatif** a pour but de promouvoir la psychologie clinique et la psychanalyse de manière à ce que les personnes qui s'en sentiraient éloignées pour des raisons culturelles ou financières puissent en bénéficier.

Aujourd'hui, **Le Cabinet Associatif**, c'est

8000 heures de consultations par an vers les plus démunis de notre département,

20 psychothérapeutes ayant tous une longue expérience sociale,

3 bureaux de consultations : Montreuil, Villemomble et Gagny.

Nous intervenons auprès de bénéficiaires du RSA, de personnes marginalisées résidant dans des Centres d'Hébergement et de Réadaptation Sociale, des Foyers de Jeunes ...

Nous organisons des consultations individuelles sur site pour les résidents de ces établissements, des groupes de supervisions pour les équipes éducatives.

Dans le cadre de nos différentes consultations nous recevons de plus en plus de femmes victimes de violences. ***Les études statistiques montrent qu'une femme meurt tous les trois jours en France*** ; une femme sur dix est victime de violence, le lieu le plus dangereux pour une femme reste sa propre maison ! Devant cette situation

accablante, l'équipe du Cabinet Associatif a décidé de s'engager de façon importante pour aider les femmes en danger.

Le suivi d'une personne sur une année coute 1700 €.

Aussi, nous cherchons des cofinancements pour développer et consolider ces actions en faveur **des femmes victimes de violences**. Les entreprises qui nous accordent leur soutien, peuvent déduire 66 % de cette aide ; elles ont le droit de communiquer cette information à leur personnel ou leur clientèle.

Le Cabinet Associatif est une association d'intérêt général habilitée par l'administration à délivrer des reçus fiscaux.

Nous restons à votre entière disposition pour discuter d'une éventuelle collaboration.

Le Directeur

Jean-Louis BENADON

